

# Réunion du Comité sur le Standard d'Accès au Marché

---

13 décembre 2017, Troisième réunion  
10:00 EST / COL | 16h00 CET | 15h00 GMT | 7:00 PST | 1:00 AEST | 11h00 GYT  
Durée: 1 heure 30 minutes

## Prochaines étapes:

- Les membres ont été invités à examiner la «version de vacances» de la version préliminaire du document de travail du Standard d'Entrée et à envoyer leurs commentaires à [nataliauribe@minasresponsables.org](mailto:nataliauribe@minasresponsables.org) avant la prochaine réunion. (dans la semaine du 15 janvier 2018) et voter dans le sondage Doodle pour planifier le jour de la prochaine réunion.

## Déroulement de la réunion:

### 1. Mots d'ouverture et assistance

Simone (le Président) ouvre la réunion et confirme la présence des membres du Comité à cette réunion.

### 2. Procès-verbaux des réunions précédentes

Le Comité du Standard a été invité à approuver par consensus les procès-verbaux des réunions des comités de la première (11 septembre) et de la deuxième réunion (16 novembre). Il n'y a pas eu d'objections ou de commentaires et les procès-verbaux des deux réunions ont été approuvés.

Natalia Uribe a rappelé que les règles de Chatham House ont été utilisées, sans attribuer d'opinions à des personnes spécifiques dans les notes / résumés des réunions.

### 3. Mise à jour des avancées

Jennifer de RESOLVE a partagé les commentaires de la téléconférence du groupe consultatif (AG, abréviations anglaises) du 5 décembre concernant les opportunités de consultation. Le Groupe consultatif a mis l'accent sur l'élaboration de messages et de matériel clairs et simples pour communiquer avec les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement et les parties prenantes, et recevoir ainsi un retour d'information significatif. Des événements tels que «l'industrie minière INDABA», «le sommet des bijoux» et le forum de l'OCDE ont été mentionnés comme des événements propices à la consultation. En outre, des groupes spécifiques parmi les parties intéressées, par exemple SBGA, LBMA, RMI, pourraient être invités à donner leur avis sur le standard. ARM concevra le matériel pour la consultation avec les mineurs et mettra en œuvre le processus consultatif en Colombie, au Pérou, au Honduras et au Burkina Faso. PACT et Solidaridad appuieront la mise en place du processus consultatif en Tanzanie, au Ghana et au Zimbabwe.

### 4. Discussion de la version préliminaire du Standard

Felix (directeur des standards ARM) a dirigé cette partie de l'appel. Il a commencé en indiquant que le projet préliminaire complet avait été distribué avec des modifications aux modules 1-3 et aux nouveaux modules 4 et 5.

#### Modifications aux modules 1-3

- o **Portée du produit:** le terme «plus que non significatif» a été remplacé par «or sous toute forme interchangeable».
- o **Portée organisationnelle:**

Il a été précisé que le standard concerne les producteurs artisanaux et à petite échelle de minerais (AMP en anglais) qui opèrent dans un seul pays parce que les opérations de l'ASM ne sont généralement pas des organisations multinationales.

Le terme «membres» a été défini pour une meilleure précision et compréhension.

Nous incluons le rôle potentiel des raffineurs internationaux dans la portée élargie.

o Les rubriques «Internal Supply Chain» et «Assurance Point» ont été introduites pour plus de clarté.

Selon les discussions de la dernière réunion, les commentaires suivants ont été abordés:

o **Module 1**

Les catégories d'affiliation permettant une participation plus précoce ont été redéfinies:

**Demandeur:** Producteurs du MAPE des minéraux qui ont suivi le Module 1.

**Candidat:** jusqu'au module 3: aucun risque dans l'annexe 1 qui nécessite une déconnexion immédiate.

**Affilié:** jusqu'au module 4: tous les risques de l'annexe II sont atténués et contrôlés.

Nous avons ajouté de nouveaux chapitres de rapports du standard et des indicateurs de performance 3C (Engagement, Conformité, Crédibilité).

o **Module 2**

Les orientations ont été modifiées par rapport au cadre juridique du fonctionnement des producteurs ASM: une plus grande attention sur les critères qualitatifs et sur les avis d'experts, des critères d'orientation simples ont été ajoutés (aucun, très peu, peu, beaucoup) pour aider à l'évaluation du contexte. Le pourcentage d'opérations concernant les MAPE formalisées n'est inclus que comme orientation complémentaire.

o **Modules 3-5**

La numérotation des exigences est modifiée pour une meilleure référence croisée (numéro de module / numéro de problème / numéro d'exigence).

o **Module 3**

Le critère M.3 / 2.1.8 / R.1 "Crimes de guerre", "opinions ou déclarations" a été remplacé par "évaluation", en réponse à un commentaire sur une éventuelle barrière à l'entrée.

Deux nouvelles exigences ont été ajoutées (lien vers les modules M1 et M2): l'ASMO doit être légitime et doit désigner une personne responsable pour le Standard.

Les membres n'ont soulevé aucun commentaire ou question jusqu'à cette partie.

**Nouveau module 4**

Ce module aborde les risques de l'annexe II pour lesquels le Guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable recommande de suspendre ou d'abandonner l'engagement avec les producteurs «en amont» de la MAPE après des tentatives d'atténuation infructueuses.

Les exigences suivent une approche différente pour M3 et M4: critères d'approbation, d'avancement et de défaillance.

Une exigence est remplie si:

- Les critères **d'approbation "mitigés" sont remplis**, ou
- Les critères **de progrès "progrès satisfaisants pour l'atténuation"**. Cela signifie de démontrer les progrès réalisés dans le rapport sur la période précédente et inclure un engagement à l'égard d'au moins une mesure d'atténuation pour la prochaine période de rapport, et
- **Les critères d'échec/défaillance ne sont pas appliqués.**

Le module 4 comprend 11 exigences au total, en plus des exigences du module 3. Un statut «d'affilié» peut être attribué à un producteur de minéraux MAPE lorsqu'il répond à toutes les exigences des modules 3 et 4.

Le libellé est similaire à celui du module 3: «il est raisonnable de croire» que le risque est absent ou que l'atténuation est satisfaisante », reflétant l'idée du devoir de diligence mettant en avant l'effort de bonne foi réalisé afin d'identifier et évaluer les risques.

Le délai d'atténuation des risques proposé dans le Guide du devoir de diligence de l'OCDE (DDG) est de six mois, après quoi la relation sera interrompue pendant trois mois. Cependant, nous croyons que si les mesures d'atténuation sont continues et mises en marche de manière proactive, il est préférable d'avoir une période de temps non prescriptif, car certaines mesures d'atténuation prennent plus de temps pour que le risque soit complètement atténué.

Le rapport d'avancement sur la conformité avec le Standard pour les critères d'avancement décrit les mesures prises au cours de la période écoulée et décrit les engagements pour la mise en œuvre des mesures prévues pour la prochaine période de référence.

#### **Module 4: clarifications, questions et commentaires**

**Q:** Si au moins l'une des exigences du Module 4 reste « défaillance », les acheteurs devraient-ils stopper leurs relations commerciales avec leur fournisseur de la MAPE ?

**R:** Le producteur de MAPE pourrait conserver le statut de candidat. Si les critères de défaillance sont appliqués à une exigence du module 4, cela signifie que les risques de l'annexe II qui nécessitent un déconnexion immédiat sont toujours atténués, ce qui indique que le producteur MAPE a dépassé toutes les exigences du module 3. Le Standard d'accès au marché peut toujours aider les producteurs à commencer à atténuer ce risque.

**Q:** Si nous n'avons pas de calendrier prescriptif. Comment pouvons-nous être sûrs qu'il y a une amélioration efficace et continue pour éviter une période d'amélioration sans fin?

**R:** L'idée est que les améliorations soient reflétées dans le rapport du Standard. Nous recommandons un an pour la période de rapport, mais les systèmes du Standard peuvent choisir des périodes différentes. Le producteur de MAPE décrit les mesures prises au cours de la dernière période et les engagements pour la prochaine période de reporting. Cela se reflétera également dans la qualification du cadre 3C. Les engagements pour la prochaine période devraient être comparés aux réalisations de la dernière période.

#### **Questions de l'équipe du standard:**

o Considérez-vous que cette approche des critères d'approbation, de progrès et d'échec est suffisamment alignée sur les directives de l'OCDE sur le devoir de diligence (DDG)?

o Peut-on considérer que «mettre en œuvre un plan de gestion des risques» est un progrès satisfaisant pour justifier le statut d'«affilié»?

Les participants n'ont pas commenté et ont été invités à envoyer leurs observations après l'appel.

#### **Nouveau module 5**

Ce module aborde les risques élevés qui ne sont pas spécifiquement couverts par la politique de la chaîne d'approvisionnement du modèle OCDE du devoir de diligence. Le statut d'affilié signifie que le producteur de minéraux MAPE atténue de manière satisfaisante les risques de l'annexe II. Par

conséquent, le module 5 ne se concentre plus sur les critères de réussite / échec, mais suit plutôt un ensemble de critères différents.

- **Contrôlé:** le risque a été évalué et les mesures d'atténuation ont été prises dans une mesure considérée comme une bonne pratique dans la MAPE.

- **En progrès:** le risque a été évalué et le producteur de minéraux artisanaux met en place des mesures d'atténuation pour l'améliorer.

- **Non abordé/traitée:** le risque n'a pas encore été évalué ou le producteur de minéraux artisanaux n'a pas encore pris de mesures pour mettre en place des mesures d'atténuation des améliorations.

Nous avons 19 exigences dans ce module basées sur des conversations initiales avec certains membres concernant les questions de durabilité dans la MAPE et les discussions avec d'autres parties prenantes.

Par exemple, alors que le module 3 portait sur les pires formes de travail des enfants dans l'emploi systémique par des tiers, le module 5 évalue d'autres risques élevés, tels que le travail des enfants dans le contexte familial et le travail indépendant des enfants.

#### Questions de l'équipe du standard:

o Cette approche est-elle «contrôlée / progressive / non traitée», l'approche correcte pour les risques élevés de l'annexe II?

o Y a-t-il des risques non inclus dans l'annexe II?

o Certains des risques énumérés ne sont-ils pas des risques élevés, mais des risques moyens ou faibles?

**Q:** En ce qui concerne l'évaluation des risques élevés. L'utilisation de l'eau est un problème, mais la pollution de l'eau n'est pas incluse, bien que cela puisse représenter un risque très élevé. Pourrait-il y avoir une analyse pour définir si cette question pourrait être à haut risque dans certaines situations?

**R:** Il est vrai que, selon les contextes, les communautés peuvent définir des priorités spécifiques en termes de risques. Étant donné qu'un mécanisme de règlement des griefs est l'une des 19 exigences du module 5, il pourrait servir à prioriser un autre problème important (comme la pollution de l'eau) en tant que risque élevé pour la communauté.

**Q:** Dans certaines régions minières, un mineur peut détenir une part importante du titre minier, ce qui peut être considéré comme un monopole. Cela pourrait-il être considéré comme un risque élevé? Une telle personne pourrait être un politicien ou avoir un arrière-plan douteux. Comment le producteur aborde-t-il cette situation? (Question posée par un mineur)

**R:** De manière intentionnelle, le standard n'est pas prescriptif en ce qui concerne les structures organisationnelles. Cependant, une telle situation peut affecter la légitimité du producteur de la MAPE, et est couverte par les exigences du Module 4, en ce qui concerne la corruption, etc.

## 5. Calendrier pour le développement du Standard et des prochaines réunions

Natalia a partagé le calendrier récemment mis à jour pour le développement du standard:

Les commentaires des membres du Comité du Standard seront inclus dans une «version de vacances» pour examen et commentaires par le Comité. Lors d'une réunion en janvier, ces commentaires seront discutés et la version de la consultation publique sera préparée plus tard.

Au cours du même mois, le Groupe Consultatif sera invité à envoyer ses commentaires sur la «Version de vacances» et à donner son approbation pour la diffusion de la version présentée lors de la consultation publique. Ensuite, la première consultation publique aura lieu pendant deux mois (60 jours comme recommandé par l'ISEAL): ateliers avec des mineurs en Colombie, Honduras, Pérou, Burkina Faso et avec le soutien de Solidaridad et Pact avec des mineurs au Ghana, Tanzanie et Zimbabwe; des séminaires web avec d'autres parties intéressées, des conversations en face à face et des commentaires directs dans le document du standard.

Après la consultation publique, le Comité se réunira en avril pour examiner et incorporer les commentaires de la consultation. Enfin, la version 1.0 du Standard d'accès au marché devrait être publiée en juin.

## 6. Standard d'accès au marché "Version de vacances".

L'équipe a annoncé que, sur la base de la discussion de la réunion et des commentaires écrits ultérieurs, une «version de vacances» serait prête la semaine suivante.

Les membres ont été invités à examiner cette version avant la prochaine réunion, qui aura lieu dans la semaine du 15 janvier (la date et l'heure seront définies après les résultats du sondage Doodle).

### Présents:

- **Simone Knobloch**- Directeur des opérations de Valcambi
- **Andreina Rojas**- Spécialiste Intel dans les minéraux de conflit atteignant.
- **Assheton Carter**- Directeur de The Dragonfly Initiative
- **Bryan Fiereck** - Intel Manager du Programme des minerais de conflit.
- **Daniel M Riascos** - Colombie - Représentant de la Coopérative minière Coodmilla
- **Fabiana Di Lorenzo** – Responsable de la Due Diligence chez Estelle Levin
- **Lisa Sumi**- Coordinatrice des Standards IRMA
- **Louis Marechal** - Observateur de l'OCDE
- **Mariana Smirnova** – Directrice de projets CFSI
- **Neil Harby** - Directeur technique de LBMA
- **Romain Kani** - Burkina Faso - Porte-parole des mineurs
- **Tabara Cissokho** –Sénégal – Porte-parole des mineurs

### Autres participants

- **Laura Barreto**- membre du conseil d'ARM, expert.
- **Patrick Schein**- membre du conseil d'ARM, raffineur.

### Équipe de projet

- **Felix Hruschka** - Directeur des Standards ARM.
- **Ana Maria Orjuela** – Analyste des Standards et certifications ARM-traducteur anglais-espagnol.
- **Jennifer Peyser**- Médiateur senior RESOLVE.
- **Marcin Piersiak** - Directeur Exécutif d'ARM.
- **Maureen Decaurouge**- Officier des alliances et des nouvelles initiatives du ARM- traducteur anglais-français.
- **Natalia Uribe** - Coordinatrice des Standards et certifications ARM.

### Absents excusés:

- **Anne Marie Fleury** - Directrice des Standards et Impact de RJC
- **Cesar Ipenza**-expert minier du Peru
- **Mauricio Cabrera**- Coordonnateur des politiques minières chez WWF

- **Michele Bruelhart**- Directrice technique EICC
- **Nimer Rivera**- Représentant des mineurs Peru
- **Phaedon Stamatopoulos**- Argor-Heraus Directeur des produits de raffinage et bancaires
- **Renzo Mori Junior** - Chercheur au Centre pour le Développement Durable des Minéraux. Université du Queensland
- **Sveta Morris**-Apple Gestionnaire de programme | Approvisionnement responsable
- **Urica Primus** –représentante d’une organisation de femmes mineures Guyane
- **Yaw Britum** – Directeur de Programmes sur l’Or Solidaridad-Ghana